

## Un certificat médical pour qui ?

Pour tous les pratiquants titulaires d'une licence, loisir et compétition

## Quelle fréquence de renouvellement des certificats médicaux ? et à partir de quand ?

Le certificat médical doit être renouvelé tous les 3 ans pour le loisir et la compétition, à partir du 1er juillet 2017.

## Mon certificat médical 2016-2017 est-il toujours valide ?

Dès lors qu'il a moins d'un an lors de votre prise de licence 2017-2018, il est valide. Il devra être téléchargé sur Rolskanet.

## Quelle(s) mention(s) doit comporter mon certificat médical ?

Pour une licence loisir : « absence de contre-indication à la pratique du roller/skateboard » Pour une licence compétition : « absence de contre-indication à la pratique du roller/skateboard en compétition ». Le médecin peut inscrire spécifiquement la discipline pour laquelle il n'y a pas de contre-indication.

## Pourquoi un questionnaire de santé ?

Le législateur a voulu assouplir les conditions des certificats médicaux, en instaurant une fréquence de renouvellement tous les 3 ans. Dans les années intermédiaires, à chaque renouvellement de la licence, le licencié doit remplir un questionnaire de santé (formulaire Cerfa : QS Sport), qu'il doit conserver pour respecter les conditions de confidentialité médicale. Si toutes les réponses à ce questionnaire de santé sont négatives, il doit l'attester auprès du club à l'aide du formulaire type (attestation\_QS Sport) fourni par la fédération. Si une seule des réponses est positive, le licencié doit fournir un nouveau certificat médical. Si le type de licence évolue au cours des 3 années, passant ainsi de licence loisir à licence compétition, un nouveau certificat médical doit être transmis, spécifiant la pratique en compétition. De même, si un dirigeant non pratiquant devient pratiquant au cours des 3 années, il devra fournir un certificat médical lors de sa demande de licence de pratiquant.

## Que fait le club de mon certificat médical ?

Le certificat médical doit être téléchargé sur Rolskanet lors de la prise de licence.

## Que se passe-t-il si je n'ai pas le certificat médical lors de la saisie de licence ?

Il est possible de faire la saisie de la licence sans le certificat médical. La licence restera inactive tant que le club n'aura pas téléchargé le certificat médical.

## Que fait le club de l'attestation QS\_Sport à compter de la saison 2018-2019 ?

L'attestation doit être téléchargée, comme pour le certificat médical, sur Rolskanet lors de la prise de licence.